

## Autorisation de sortie anticipée

Conformément au règlement de fonctionnement du guichet unique, les enfants d'âge élémentaire seront systématiquement autorisés à sortir seuls en fin de prestation. Toutefois, vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à sortir seul de façon anticipée.

Je, soussigné(e), Madame/Monsieur.....autorise

mon enfant .....à quitter seul :

	Heure de sortie	L	Ma	Me	J	V
<b>L'accueil du SOIR :</b>	17h00			1		
<b>L'accueil de loisirs des mercredis :</b>	16h30					
Accueil de loisirs JOURNEE						
Accueil de loisirs MATIN	12h00					
<b>L'accueil extrascolaire des vacances :</b>						
Accueil de loisirs PETITES VACANCES						
Accueil de loisirs GRANDES VACANCES	17h00					

A Carros, le .....

Signature